

Message de Xavier Commechy, Maire, aux habitant(e)s de Gentelles à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal le 09 janvier 2016 à l'espace Maintenon.

Madame la députée, Madame et Monsieur les conseillers départementaux, Monsieur le Maire de Cachy, chers Gentellois(e)s.

Eh, oui, cette année nous avons plusieurs élus avec nous à l'occasion de cette traditionnelle mais oh combien sympathique rencontre. L'année dernière Madame la députée s'était décommandée au dernier moment... mais avec la plus légitime des excuses. Nous étions le samedi 10 janvier, une importante manifestation se déroulait à Amiens (et j'étais à ses cotés en début d'après-midi) pour rendre hommage aux assassinés de Charlie Hebdo. Nous savons que depuis, le 13 novembre dernier, une nouvelle attaque contre des innocents a été perpétrée à Paris, soulevant cette fois encore une immense émotion dans le pays et montrant – au moins temporairement – que les français, tous réunis ou presque, pouvaient se montrer êtres des résistants et solidaires.

L'année dernière, nous n'avions pas non plus de conseiller général, occupé qu'il était dans ce qui allait devenir son nouveau canton d'élection... du coup cette année, nous n'avons pas un conseiller général mais deux conseillers départementaux (ils nous ont déjà fait l'honneur d'être présents à Gentelles au cours de l'année écoulée, pour la rèderie ou pour le repas de la fête communale, je les présente tout de même : Nathalie Marchand, Jean Louis Piot).

Cette cérémonie des vœux du Maire et du conseil municipal de Gentelles est pour moi comme une borne du temps, une occasion annuelle d'échanger avec les habitant(e)s de Gentelles sur les évènements locaux passés au cours des 12 derniers mois et d'évoquer les projets qui se réaliseront peut-être dans l'année à venir. Je précise des évènements locaux car j'ai choisi d'évoquer la vie locale et de ne pas vous parler des évènements régionaux, nationaux ou internationaux, laissant, je suppose nos invités le faire. Je me permets tout de même de vous rapporter le sens du message, tel que j'ai pu le comprendre, qui a été délivré à l'ensemble des Maires de la Somme réunis sous la présidence de Madame Klein, préfète de Picardie, suite aux attentats du 13 novembre et au moment de l'instauration de l'Etat d'urgence dans le pays :

La démocratie ce n'est pas le signe d'un état faible, c'est au contraire un état fort mais où la force est guidée par le droit et validée à postériori par la justice. Alors qu'un régime autoritaire c'est la force... et c'est tout.

L'année dernière je vous avais présenté les adjoints et leurs délégations. Ils sont toujours là, et toujours actifs à votre service et je les remercie une fois encore de toute l'aide qu'ils m'apportent. Le conseil municipal, toujours au complet, continue son travail, cherchant à rendre chaque jour la vie à Gentelles encore plus agréable. Notre travail s'appuie sur celui des commissions que nous avons créées et qui ne sont pas des commissions fictives. Ces commissions se réunissent et se sont naturellement dotées d'un pilote. Vous en trouverez la composition sur le site internet du village et le bilan de leur travail dans les comptes rendus du conseil municipal que vous trouvez chaque mois – ou presque – dans votre boîte aux lettres. Je veux aussi remercier tout le

personnel communal. Bien sûr ils font leur travail mais chez chacun d'eux on trouve une implication personnelle qui dépasse leurs obligations.

Si je remercie les conseillers municipaux et le personnel pour leur implication dans la vie du village, je voudrai aussi associer les bénévoles à ces remerciements ; sans les citer tous, j'aurai peur d'en oublier, ils se reconnaîtront. Les dotations au budget des communes sont, vous le savez probablement, en baisse année après année, c'est grâce aux aides apportées par ces bénévoles que certaines actions peuvent continuer à se dérouler (*préparation des animations, peinture des locaux de l'école, aide aux devoirs...* Merci.

Nous avons de la chance de vivre dans un village où un tel état d'esprit perdure... aussi j'en profite pour en réclamer davantage : nous avons toujours besoin de bonnes volontés pour aider les salariés de l'ALSH (la garderie) à proposer de nouvelles activités dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) qui se déroulent pour nous le mardi après-midi et tout autre coup de main que vous voudrez bien nous donner.

Oui, Gentelles est un village où il est agréable de signaler l'existence d'aides bénévoles, mais c'est aussi un village où les incivilités existent : pneus crevés, voitures rayées voire brûlée, poteaux indicateurs cassés, benne à papier et à verre brûlées, chat jeté dans les nouvelles bennes enterrées, et bien d'autres exactions réparés avant même que vous ne mêmes voyez (comme des tags peints sur les bâtiments communaux...). Certain(e)s ont voulu relier ceci à la diminution de la durée de l'allumage nocturne des lampadaires dans la rue. A ceux-ci je voudrai juste rapporter les propos qu'a écrits le correspondant de sécurité de la gendarmerie de Corbie-Villers-Bretonneux, message validé par Lionel LAMOUREUX, chef de groupe de cette gendarmerie. *Je cite :*

« Depuis quelques temps, des élus locaux mais également des habitants de petites communes me demandent un avis sur l'utilité de l'éclairage public, toute la nuit, dans les communes. Pour des raisons budgétaires évidentes, nombre de communes envisagent de réduire l'éclairage public aux premières et dernières heures de nuit. Afin d'avoir un avis éclairé (petit jeu de mot), on me demande si cela est compatible avec la sûreté et la prévention des atteintes aux biens et aux personnes. L'avis que j'émetts est le suivant : la présence d'un éclairage public ne dissuade pas, ne gêne pas les malfaiteurs. L'été dernier, nous avons constaté des vols de pots catalytiques, sous les lampadaires. La présence d'un éclairage public bénéficie aux malfaiteurs qui, ainsi, n'ont pas besoin de source de lumière supplémentaire. De plus, l'absence d'éclairage public oblige les malfaiteurs à utiliser des sources lumineuses et le faisceau de ces dernières est moins bien décelable par des témoins ou les forces de l'ordre lorsque l'environnement est lui-même éclairé. La bonne solution réside donc dans un éclairage public offrant une certaine souplesse d'utilisation avec une programmation pour les premières heures de la nuit et un déclenchement à la demande en cas de nécessité : en cas de festivité dans la localité, d'accidents climatiques, etc. » C'est ce que nous avons à Gentelles. Les nombreux gentellois(e)s présents à la soirée d'informations sur la prévention des risques de vols et infractions que nous avons organisée début décembre ont bien entendu que les gendarmes nous demandent de leur signaler tout comportement suspect dès que nous en sommes témoin.

Dans les autres désagréments rencontrés dans la vie de notre village je pourrai citer aussi les querelles de voisinages, les bruits nocturnes... Essayons chacun de faire un effort pour faciliter la vie en commun. Tous les soucis signalés auparavant prennent du temps à essayer de les régler (et a souvent aussi un coût) et cela nous freine dans la réalisation de projets communaux à destination de tous.

Ces projets, nous en avons exécuté beaucoup depuis l'année dernière ; tous ont l'objectif du bien commun vous en prenez connaissances au fur et à mesure dans nos bulletins municipaux.

Pour cette année à venir, bien d'autres projets se feront ou verront un début de réalisation. J'ai précisé début de réalisation, car la mise en œuvre de nos choix est souvent bien longue : autorisations, démarches administratives, recherche de financements... c'est bien plus long que de décider !

Je ne détaillerai pas tous nos projets ; je mettrai juste l'accent sur deux évènements qui marqueront ce début d'année :

Le recensement de la population aura lieu à Gentelles en janvier – février. Le dernier avait eu lieu il y a 5 ans. Obligatoire, ce recensement est essentiel et très important pour le fonctionnement du village : ce sont ses résultats qui conditionnent les dotations et équipements que l'Etat nous accorde. Cette année, la possibilité de répondre par internet au questionnaire sera encouragée – et cela renforce le caractère de confidentialité des réponses... Les fichiers du recensement ne sont toujours pas connectés avec ceux des services des impôts, la loi ne le permet pas. Vous recevrez donc dans quelques jours la visite d'une de nos deux agents recenseur (Delphine Choveaux – qui m'a demandé de l'excuser, elle ne pouvait être présente ce soir *je lui ai dit que je profiterai de son absence pour dire du mal d'elle... mais non, je ne trouve pas, son apport est des plus important dans la vie du village* – et Laurie Mette), réservez leur le meilleur accueil.

Autre changement dans notre quotidien, la TEOMi. Qu'est-ce donc ? C'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative. Avant nous avions la TEOM, le i change tout. Nos très chères ordures ! Sur nos feuilles d'imposition, elles apparaissent avec un coût non négligeable et ce coût pourrait encore augmenter dans les années à venir. La solution pour notre portemonnaie et la planète : jeter moins. D'où ce i de incitation à moins jeter. Comment faire :

1) recycler plus – depuis le début de cette année vous pouvez mettre de nouveaux types de déchets dans nos poubelles « jaunes »,

2) composter plus – vous avez pu acquérir des composteurs à prix réduit auprès de notre Communauté de communes,

3) plus fréquenter la – bientôt les- déchetteries communautaires. Si vous faites ceci, il y en aura moins dans la poubelle de déchets résiduels. Pour vous y inciter, l'assiette de la taxe que nous payons va changer : avant (la TEOM ça va, *vous suivez ?*) avait un taux fixe en fonction de la taille de notre habitation. Cette part fixe va diminuer mais y sera ajoutée une part mobile au nombre de bacs levés par les ripeurs (*on dit plus les éboueurs*). Pour ceci nos bacs ont été « pucés » et leur déchargement sont comptés automatiquement. Donc moins souvent nous sortons nos poubelles, moins nous payons. (Le ramassage de la poubelle « jaune » n'est bien sûr pas concerné par ce comptage). Que la poubelle soit pleine ou vide, le prix est le même. Nous avons voté, à la Communauté de communes qui est compétente pour l'élimination des

déchets, un prix de 2 € par bac. Au fait, n'oubliez pas de rentrer vos poubelles, si vous les laissez sur le trottoir à longueur d'année, elles seront ramassées chaque vendredi et vous paierez le prix fort. L'application individuelle de cette TEOMi se verra sur notre imposition 2017 en fonction du nombre de poubelles que nous aurons fait enlever au cours de l'année 2016. Un document de la Communauté de communes *vous a été adressé/ vous sera adressé* qui reprends tout ceci.

L'année dernière, j'avais terminé mon intervention en évoquant la COP 21 qui devait se dérouler en fin d'année en la liant à l'une de nos priorités à Gentelles : aider les jeunes du village à se développer. Ce grand évènement a eu lieu. Médiatiquement il en a beaucoup été question ; tout reste à faire. Modestement, la commune de Gentelles prend sa part et beaucoup de nos projet sont pensés dans le sens d'une modération de la nécessaire transition énergétique qui nous attend. Nous continuerons dans ce sens, c'est indispensable.

Voici donc évoqués à grands traits un bilan de l'année passée et quelques perspectives pour 2016.

Je vous souhaite à tous, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal une bonne année 2016.

Message prononcé par Xavier Combecy, Maire, à l'occasion de la remise du titre de Maire Adjoint honoraire à Daniel Cointe le 09 janvier 2016 à l'espace Maintenon.

Il y a un an, j'avais l'honneur de remettre le titre de maire honoraire à Christian Alix pour 25 ans de mandat municipal dont 19 en tant que Maire.

Cette année j'ai souhaité remettre 2 titres de Maire-adjoint honoraires.

J'ai donc eu le plaisir de demander à Madame la Préfète en votre nom (*rassurez vous, je n'en demanderai pas d'autres les années prochaines*) ces titres honorifiques.

Je vous rappelle que pour se voir décerner ce titre, il faut avoir exercé la fonction d'élus pendant 18 ans. Je rappelle aussi, que ce titre ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative particulière ni aucun avantage financier.

Mais s'il ne rapporte rien financièrement, ce titre veut dire beaucoup en termes de reconnaissance de la part de la commune qui le décerne.

Daniel, Serge si vous voulez bien vous approcher. Je commencerai par Daniel, par ordre alphabétique, ou parce que l'on garde le meilleur pour la fin ☺, ou par respect pour l'âge.... Chacun choisira.... Disons par ordre alphabétique☺.

Daniel.

C'est donc en mars 1995, que pour la première fois, des candidats se présentent individuellement pour les élections municipales de Gentelles, sans liste organisée, ce qui a évité une confrontation liste contre liste avec les débordements malheureux que Gentelles avait connu précédemment. 11 sont élus et tout naturellement, Christian est élu Maire. Il appelle auprès de lui, comme adjoints, Roger Desmet, Gabriel Cateau et Daniel Cointe. Ce poste d'adjoint, Daniel ne le quittera plus pendant les 19 ans où il siégera au conseil municipal.

Chargé des travaux, c'est sans relâche qu'il suivra toutes les réalisations sur le territoire communal : travaux de voirie, suivis des constructions particulières en veillant à ce que les prescriptions inscrites dans notre POS devenu depuis le PLU soient respectées. Il a suivi aussi les constructions communales – en particulier lors de la réalisation de cet espace Maintenon – et bien sûr, dès sa prise de fonction il a demandé des travaux pour faire respecter les normes incendies dans la commune, bon sang ne saurait mentir...

Bref, pendant des années Daniel était là, sur le terrain *la paperasserie et les réunions c'est moins son truc*, recevant les entreprises, les relançant quand il le fallait, veillant à ce que tout soit ainsi que cela avait été prévu. Chacun a pu rencontrer Daniel lors de ses tours dans la commune, l'œil aux aguets pour repérer toutes les imperfections et demander leur remise en l'état. Merci pour ce travail Daniel.

Comme il n'est point d'éloge flatteur sans la liberté de blâmer (*ce n'est pas de moi mais de Beaumarchais*) je n'essaierai pas de faire croire que la vie avec Daniel est un long fleuve tranquille (*rassures toi Véronique, je ne te demanderai pas d'approuver ou non cette remarque*). Rigoureux dans l'exécution de sa tâche, c'est plus d'une fois qu'il nous a fallu composer entre les exigences de Daniel et une certaine flexibilité dans l'application des

normes... et de ce point de vue là, Daniel n'est pas le souple des interlocuteurs ! Essayez de lui faire changer d'avis une fois qu'il a annoncé quelque chose ! «C'est clair et net, c'est comme ça et pas autrement ». Il y a parfois eu des éclats de voix au cours des conseils municipaux de ces 19 ans et des rancœurs persistent entre certains.

Daniel, tu as choisi de ne pas te représenter en 2014, nous essayons tous à ce que le suivi des travaux soit toujours aussi régulier à Gentelles ainsi que tu le faisais.

C'est donc avec grand plaisir que je te remets ce titre d'adjoint au Maire au nom de Madame la Préfète (*qui n'est plus Préfète de région depuis le 1 janvier*) qui l'a accompagné d'une lettre de félicitations précisant : « je vous remercie pour les éminents services que vous avez rendus à la collectivité dans l'exercice de votre mandat ».

Un cadeau est remis à Daniel avec son titre et le courrier de Madame la Préfète ainsi qu'un bouquet de fleurs à son épouse.

Message prononcé par Xavier Commecy, Maire, à l'occasion de la remise du titre de Maire Adjoint honoraire à Serge Delattainant le 09 janvier 2016 à l'espace Maintenon.

Serge.

Tout aussi longtemps élu que Daniel, tu as été moins longtemps adjoint au Maire que lui (mais je rappelle à tous que c'est trois premiers adjoints que Christian a connu, doit-on dire usé ? au cours de ses trois mandats, un nouveau à chaque fois !)

C'est en 2008 que tu as accepté la place de premier adjoint après déjà deux mandats en tant que conseiller municipal. Si Christian te l'a demandé c'est parce que pendant ces deux mandats tu as su montrer ta capacité à suivre les dossiers, à avoir un œil et des remarques critiques et constructives. C'est peut-être aussi parce que en ce mois de mars 2008, lors des élections municipales, tu avais été élu, je devrai dire plébiscité, avec le plus de voix d'entre nous tous... pendant le dépouillement nous nous demandions même si tu n'allais pas dépasser les 100 % des suffrages ! Les gentellois sont des gens clairvoyants, ils avaient vu en toi toutes tes qualités et leur vote l'a clairement exprimé et ne nous a pas surpris.

Particulièrement chargé de l'encadrement des salariés communaux, (enfin, uniquement des hommes, Christian se réservant l'encadrement des salariées féminines de la commune ! (Il faut dire que dans ces salariées il y avait Claudine, ton épouse).

Et c'est sans faille que tu as encadré, aidé, organisé le travail de nos employés, que tu en as accueilli de nouveaux. Un travail de chaque jour. Nos employés restent et se disent contents de leur travail malgré tout ce que nous pouvons leur demander. Cette stabilité c'est un peu ta réussite. Si la mise en œuvre des améliorations de Gentelles voulue par les conseils municipaux successifs a réussie, elle te doit beaucoup : tu as su par ta présence concrétiser nos souhaits, ce qui n'est pas le plus facile. Bien sûr pour cela il t'a fallu accepter nos moqueries quand au cours de conseils municipaux tu nous proposais des achats ou des remplacements de matériel (tracteur, tondeuse...). Combien de fois nous te disions de faire plus attention au matériel et de ne pas tant casser... mais chacun savait que tu veillais à leur bonne utilisation.

Merci Serge pour toutes ces années passées au service de la commune et de ses habitants et tu sais que ton travail continue grâce à Nicolas, ton fils.

C'est donc avec grand plaisir que je te remets ce titre d'adjoint au Maire au nom de Madame la Préfète (*qui n'est plus Préfète de région depuis le 1 janvier*) qui l'a accompagné d'une lettre de félicitations précisant : « je vous remercie pour les éminents services que vous avez rendus à la collectivité dans l'exercice de votre mandat ».

Un cadeau est remis à Serge avec son titre et le courrier de Madame la Préfète ainsi qu'un bouquet de fleurs à son épouse.

L'année dernière, en janvier, nous avons proposé dans cette salle, le spectacle de Lyricopresto. Nous avons été agréablement surpris d'avoir une salle quasiment pleine pour écouter des airs d'opéra et je sais que cela avait surpris des Maires d'autres villages voisins qui étaient venus. Cette année, nous avons couplé un spectacle vivant à cette cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal. Et c'est du théâtre que nous allons avoir. La venue de cette troupe n'est pas due au hasard : Christelle Thuillier, habitante de Cachy est présidente de la compagnie de l'Halulette et nous avait fait le grand plaisir en 2015 d'encadrer bénévolement avec d'autres membres de cette association une activité théâtre pour les enfants des écoles dans le cadre des TAP. C'est à cette occasion que nous nous étions promis de la faire revenir au village proposer une de ces représentations. C'est donc avec grand plaisir que je nous accueillons Christelle et Benjamin pour « une cruelle Saint Valentin ».